



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Passage des examens pour les étudiants

Question écrite n° 43582

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les conditions d'examen des étudiants en France. Suite aux fêtes de fin d'année et avec l'augmentation accrue de cas positifs à la covid-19, certains étudiants craignent de ne pouvoir passer leurs examens dans de bonnes conditions. Une majorité d'entre eux souhaiteraient que le protocole actuel prévu pour le passage des examens soit revu. En effet ils ne se sentent ni en sécurité ni écoutés. Actuellement de nombreuses facultés prévoient des lieux de composition des examens trop exigus au vu du nombre d'étudiants. Certains professeurs s'alarment de cette situation. Aussi, il souhaiterait savoir si le protocole pourrait être amené à évoluer dans les jours à venir, comme cela se fait dans certaines universités, en permettant aux étudiants une session d'examen différée lorsqu'ils sont positifs, avec un schéma vaccinal incomplet ou à risque. De plus le recours au distanciel permettrait d'empêcher les grands rassemblements notamment dans les licences où plusieurs centaines d'étudiants composent pendant plusieurs heures dans des lieux clos. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43582

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 265

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)